



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-81-T
Date : 24 juin 2009
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : **M. le Juge Bakone Justice Moloto, Président**
M. le Juge Pedro David
M^{me} le Juge Michèle Picard

Assistée de : **M. John Hocking, Greffier**

Ordonnance rendue le : **24 juin 2009**

LE PROCUREUR

c/

MOMČILO PERIŠIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT LEVÉE DE LA CONFIDENTIALITÉ
D'UNE ORDONNANCE**

Le Bureau du Procureur

M. Mark Harmon
M. Daniel Saxon

**Les autorités des Gouvernements
respectifs de Croatie et de
Bosnie-Herzégovine**

Par l'intermédiaire de leurs ambassades
respectives à La Haye, Pays-Bas

Les Conseils de l'Accusé

M. Novak Lukić
M. Gregor Guy-Smith

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement, la « Chambre de première instance » et le « Tribunal »),

VU l'Ordonnance relative au transport de la Chambre sur les lieux avec annexe portant code de procédure et de conduite en la matière, déposée à titre confidentiel le 21 mai 2009 (l'« Ordonnance »),

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du public d'être informé que la Chambre de première instance se rend en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, sur les lieux mentionnés dans l'acte d'accusation dressé contre Momčilo Perišić,

ATTENDU qu'il convient désormais de lever la confidentialité de l'Ordonnance,

EN APPLICATION de l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

ORDONNE la levée de la confidentialité de l'Ordonnance.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de
première instance
/signé/
Bakone Justice Moloto

Le 24 juin 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]